

**COMPTE-RENDU DE REUNION**  
**COMMISSION EMPLOI**  
**25 OCTOBRE 2016 à la DIRECCTE – salle 354**

### **Installation et fonctionnement de la commission Emploi**

**1- La séance du 25 octobre est une séance d'installation et de rappels sur le fonctionnement de la commission Emploi :**

- **La commission Emploi prévue par le RI, est co-animée par l'Etat (la DIRECCTE) et les partenaires sociaux employeurs (l'UPA).**

**Le Direccte Philippe Nicolas ouvre la séance et procède au tour de table et donne lecture de l'ordre du jour.**

**Patrick Riocreux, représentant l'UPA** présente une proposition de méthode, en rappelant le cadre du quadripartisme : il n'y a pas de prédominance des uns par rapport aux autres.

Dans la suite du CREFOP Rhône Alpes, le CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes souhaite des commissions qui soient porteuses de propositions d'actions.

Nous aurons donc deux temps : **un temps d'information ou de mise en perspectives de politiques publiques (Etat, Région, Partenaires sociaux)** afin de faciliter l'appropriation par tous les membres de la commission de notions partagées et un **temps de réflexion sur des propositions d'actions.**

Nous devons dépasser le constat et travailler à un engagement commun à agir pour modifier la situation, chacun dans notre champ de responsabilités

Nous devons nous appuyer sur les points de situation qui nous seront fait régulièrement pour imaginer nos axes d'actions. La précédente commission avait fait émerger deux axes possibles autour de :

- La correspondance entre compétences recherchées et compétences disponibles
- L'articulation entre les dispositifs pour éviter la concurrence entre public.

Par exemple, le travail pour la mise en œuvre du plan 1 million de demandeurs d'emploi en formation a montré qu'il existe des offres d'emploi non satisfaites en face de demandes d'emploi également non satisfaites sur un même territoire. N'est-ce pas un axe d'action possible ?

Les réactions des membres de la commission ne montrent pas de désaccord mais une demande soit de poursuivre le débat pour approfondir les axes, ou plutôt de repartir de ce qui s'est fait précédemment au CREFOP de 2015 pour aller plus vite.

Le monde universitaire a exprimé son appui à cette méthode. Un appel a été lancé pour intégrer les territoires d'Auvergne dans ce travail, un autre pour ne pas oublier les souhaits des demandeurs d'emploi.

L'élaboration du CPRDOFP intéresse aussi le travail de la commission. C'est un sujet transversal à chaque commission, il faudra éviter de faire ce qui se fait dans d'autres commissions. De même qu'il faudra éviter de refaire le travail des branches et plutôt s'appuyer dessus. Il faut avant tout rechercher l'efficacité dans le respect de chacun.

2- **Lettre adressée par le Bureau aux co-présidents des commissions** : Annick TATON présente le projet de cette lettre de « cadrage » du CREFOP aux co-président(e)s des commissions avec les thèmes prioritaires à traiter et cela donne pour la commission Emploi :

- Stratégie régionale pour l'emploi adaptée à la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes : axes de la politique de l'Etat (plan TPE-PME, aides à l'embauche, plan 500 000, CICE...);
- Egalité femme-homme ;
- Participation à l'équipe d'avis mise en place par le CREFOP, notamment de façon transversale avec un groupe experts d'avis sur la grande école du numérique, avis PIA , avis Campus des métiers ;
- D'autres avis très ponctuels seront présentés directement à la commission Emploi, notamment sur les formations pour les membres des CHSCT et comités d'entreprise ; les OF dont les formations sont validées feront partie d'une liste publiée par arrêté préfectoral.

### 3 Articulation avec le groupe Handicap

Il a été décidé dans le règlement intérieur de prévoir un Groupe pérenne sur le Handicap, rattaché à la commission Emploi.

L'appel à candidatures dans ce groupe a été fait : il sera animé par un chef de service chargé du handicap à la Direccte, Jacques Riboulet et des partenaires sociaux, Mme Peggy Mansotte pour la CG-PME et M. Despierres de la CGT. Il bénéficiera d'un appui technique et expertise de l'AGEFIPH.

Les axes de travail du groupe sont définis dans la lettre de cadrage : actions pour l'accès à l'emploi des TH, programme régional d'accès à la formation et à la qualification pour les TH. Le groupe rendra compte régulièrement de ses travaux à la commission.

**Equipe technique d'avis (pour les entreprises adaptées)** : ce groupe d'expert propre au groupe Handicaps apportera une aide à la décision sur la création d'entreprises adaptées et l'octroi des aides au fonctionnement des EA. Il auditionnera les porteurs de projet. Il examinera la situation des entreprises rencontrant des difficultés ; ce groupe existait préalablement au CREFOP, il est rattaché dorénavant dans le cadre des travaux de la commission Emploi et son groupe Handicap.

4- **Présentation de l'espace collaboratif du CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes** : cet espace permettra l'échange et la consultation de document pour chaque membre du CREFOP. Chaque domaine (plénier, conseil, commission, groupe de travail) constituera un groupe sécurisé dont les membres auront accès suivant leur centres d'intérêt. Chaque membre pourra déposer des documents et/ou faire des documents. Pour chaque événement (dépôt de document, commentaire) les membres concernés recevront une alerte par e-mail.

- 5- **Information sur le plan de formation pour les demandeurs d'emploi (plan un million)** : rappel des objectifs du plan, son déploiement en région, le refus de la Région d'y participer, la signature de la convention entre Etat et COPAREF avec comme opérateur Pole Emploi. Cette convention prévoit une information au CREFOP sur le déroulement du plan. Le repérage des besoins en formation supplémentaires a été effectué par Pole Emploi et les branches professionnelle via le COPAREF. Un document identifiant ces besoins a été communiqué à l'ensemble des prescripteurs. Les derniers chiffres de Pôle Emploi indiquent 59160 formations effectués soit 65 % de l'objectif. Les résultats sont disparates au niveau des départements et l'objectif devrait être atteint en fin d'année. Nous n'avons pas de chiffre concernant le taux de retour à l'emploi. La commission souhaite avoir des éléments permettant de connaître l'effet du plan sur l'accès à l'emploi durable si possible par secteur d'activité.

**Calendrier des prochaines commissions :**

- **24 janvier 2017**
- **24 avril 2017**
- **27 juin 2017**
- **17 octobre 2017**